



I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2005/410 du 22 décembre 2005

62/570

63/551

En vigueur à partir du 1 janvier 2006

Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé - rééducation - diabète sucré - 01-01-2006

CONVENTION DE REEDUCATION EN MATIERE D'AUTOGESTION DE PATIENTS ATTEINTS DE DIABETE SUCRE

Code comptable 886

C 8 - N 88

Pseudo-codes supprimés:

773275 groupe 3: programme pour diabétiques * 2 administrations d'insuline par jour * 30 mesures de glycémie par mois et assimilés

Nouveaux pseudo-codes:

771573 groupe 3a: programme pour les patients diabétiques de type 2 * 2 administrations d'insuline ou plus par nycthémère* 2 courbes journalières (4 mesures) de glycémie par semaine * 30 mesures de glycémie par mois

773592 groupe 3a: forfait prévu pour les trois premiers mois d'un programme de rééducation pour un patient du groupe 3a qui est mis sous 2 injections d'insuline par nycthémère au cours d'une hospitalisation et qui n'a pas encore un dossier médical global au moment de son hospitalisation

771595

groupe 3b: programme pour les patients diabétiques de type 1 et assimilés * 2 administrations d'insuline ou plus par nyctémère * 2 courbes journalières (4 mesures) de glycémie par semaine * 30 mesures de glycémie par mois

Dépenses - Cas

Date d'application:

à partir de la date du début de la période de rééducation au 1^{er} janvier 2006 ou plus tard

Le Fonctionnaire Dirigeant,



H. De Ridder
Directeur général.

Annexes : nihil